



UNEP

*Offre dédiée
Epargne Salariale*

SOMMAIRE



⇒ **PARTIE 1 : L'OFFRE DEDIEE UNEP**

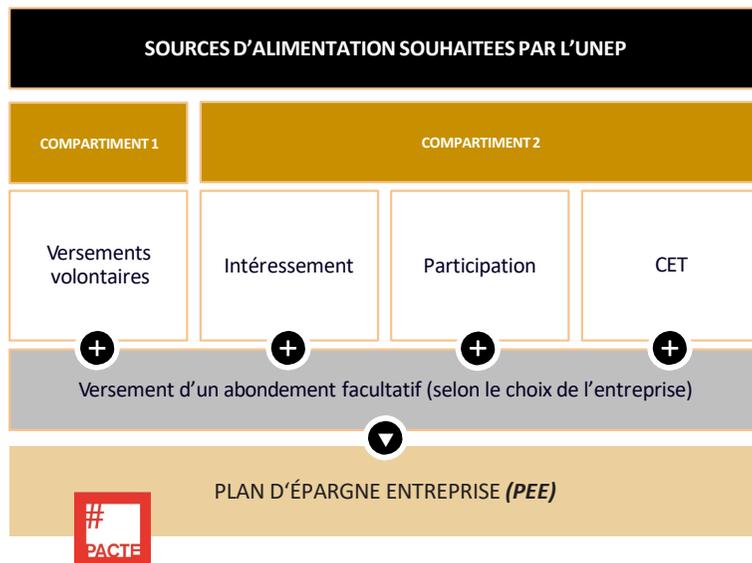
⇒ **PARTIE 2 : L'OFFRE DIGITALE**

⇒ **PARTIE 3 : LES CONDITIONS TARIFAIRES**

L'OFFRE DEDIEE UNEP

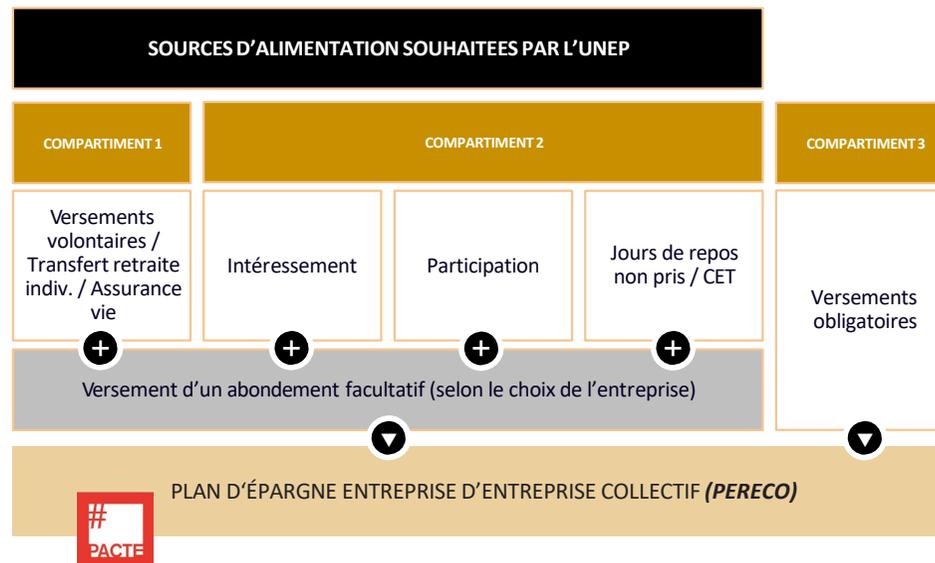
- L'OFFRE PEE - PERECO
- L'OFFRE FINANCIÈRE
- INTÉRESSEMENT, PARTICIPATION ET
ACTIONNARIAT SALARIÉ
- SOURCES D'ALIMENTATION

PLAN D'ÉPARGNE ENTREPRISE



- formule libre d'abondement : simple ou dégressif,
- un FCPE garantissant une protection à 90% du capital investi pour le PERECO,
- une gamme de 8 FCPE (5 fonds gérés par AGRICA EPARGNE et 3 fonds gérés par Amundi),

PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE D'ENTREPRISE COLLECTIF



- un fonds solidaire labellisé ISR CIES et Finansol,
- 100% de l'épargne salariale sous suivi ISR,
- des arbitrages gratuits et illimités,
- Le choix d'une gestion libre ou pilotée pour le PERECO,
- une application smartphone.

PARTIE 1 La gamme de supports FCPE



Fonds 100% sous suivi ISR



-  monétaire
-  produits de taux
-  actions
-  diversifié

	AGRICA ÉPARGNE OBLIGATAIRE	AGRICA ÉPARGNE DÉFENSIF	AGRICA ÉPARGNE ÉQUILIBRE	AGRICA ÉPARGNE DYNAMIQUE	AGRICA ÉPARGNE LONG TERME	AMUNDI 3 MOIS	AMUNDI LABEL ÉQUILIBRE SOLIDAIRE *	AMUNDI PROTECT 90 ESR
								
	Pour valoriser votre épargne salariale en visant la performance des marchés obligataires tout en acceptant les risques liés à ce marché.	Pour dynamiser la performance de votre épargne grâce à une diversification vers les actions, en acceptant le risque d'une moindre régularité des rendements.	Pour rechercher un surcroît de performance grâce à une répartition équilibrée entre marchés de taux et d'actions, en acceptant un risque modéré de baisse des rendements.	Pour une recherche de performance élevée avec une exposition marquée aux fluctuations du marché actions et un risque de variations importantes de performances.	Pour chercher à valoriser une épargne de long terme grâce à une exposition aux marchés des actions internationales. La réalisation d'une plus-value potentielle est la contrepartie d'un risque de perte en capital.	Rechercher une performance supérieure à celle de son indice de référence IEONIA capitalisé (indice représentatif du taux monétaire de la zone euro).	Ce fonds est labellisé par le Comité intersyndical de l'épargne salariale (CIES) et par FINANSOL qui distingue les produits d'épargne répondant à des critères de solidarité et de transparence.	Une gestion avec pour double objectif de préserver, à tout moment durant la période de protection, 90% de la plus élevée des valeurs de part constatées et de bénéficier partiellement sur le long terme des performances des marchés internationaux.
Durée placement	2 ans minimum	2 à 3 ans minimum	3 à 5 ans	5 ans	8 ans et plus	minimum 3 mois	5 ans et plus	5 ans
Échelle de risque	3 / 7	3 / 7	4 / 7	5 / 7	5 / 7	1 / 7	4 / 7	3 / 7
Performance 2020 **	2,76%	1,75%	0,94%	0,85 %	6,64%	-0,55%	2,30%	-6,18% ***

* Les bornes d'allocation se situent entre 30% à 60% de produits de taux et entre 40% à 70% d'actions.
 ** Les performances passées ne sauraient être une garantie des performances futures. La valeur des investissements peut varier à la hausse ou à la baisse selon l'évolution des marchés.
 *** Même en cas d'évolution défavorable des marchés financiers, les épargnants sont assurés de récupérer au moins 90% de leur capital investi pendant la Période de Protection (hors commissions de souscription)

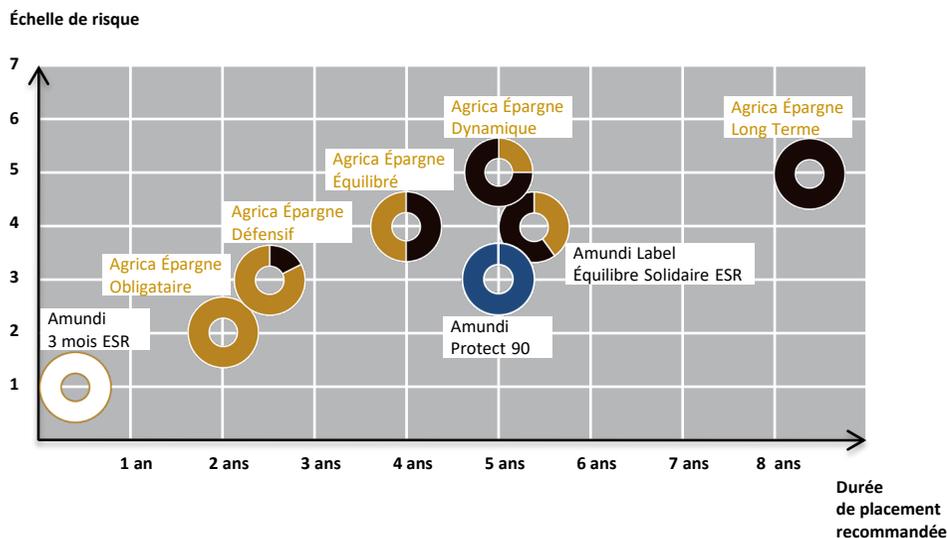
2 MODELES DE GESTION : GESTION LIBRE...

⇒ Ce modèle de gestion laisse au bénéficiaire toute latitude pour intervenir sur son épargne **PEE** et/ou **PERECO**

Le bénéficiaire est entièrement libre de gérer ses investissements comme il le souhaite et l'exprime à travers ses choix :

- de supports de placement,
- d'allocation de ses avoirs,
- de rythme d'investissement(s) (ponctuel ou programmé).

⇒ Echelle de la gamme FCPE

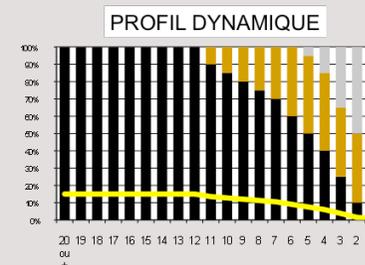
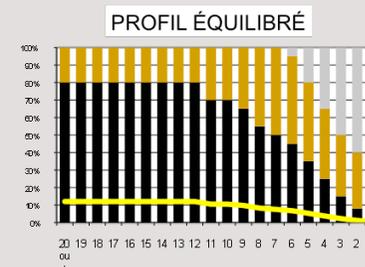
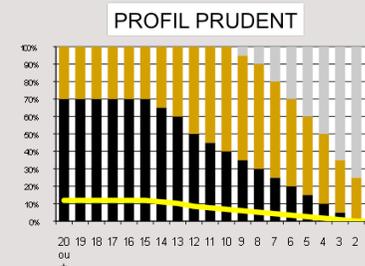


... OU PILOTÉE

SE LAISSER GUIDER

Il s'agit d'une formule dans laquelle la gestion de l'épargne **PERECO** du bénéficiaire est confiée, par délégation, aux gestionnaires d'AGRICA ÉPARGNE qui organisent la ventilation des sommes de manière progressive et automatisée en fonction de 2 facteurs préalablement définis :

- un horizon de placement (date de départ à la retraite),
- un profil d'investisseur (prudent, équilibré, dynamique).



INTÉRESSEMENT & PARTICIPATION

⇒ Simplifier la charge de la gestion des primes d'intéressement et participation



ACTIONNARIAT SALARIE



LES SERVICES ASSOCIES

PRISE EN CHARGE GLOBALE

- 1 le calcul de la répartition entre les salariés bénéficiaires,
- 2 l'interrogation des salariés sur leur choix de perception ou d'investissement de leur prime,
- 3 le calcul de l'abondement éventuel
 - la gestion de la perception ou de l'investissement des primes.



Les éléments à transmettre du ressort de l'entreprise :

- Le fichier des bénéficiaires actualisé au démarrage de la compagnie,
- Le montant défini pour l'enveloppe globale de la prime,
- Le versement de la somme globale pour permettre la répartition des investissements (effectuée par Amundi ESR).

ACCOMPAGNEMENT AGRICA EPARGNE

Mise à disposition des compétences et de l'expérience AGRICA EPARGNE pour accompagner, à chacune des étapes, les entreprises qui envisagent de déployer de l'actionnariat salarié.

* Le calcul de l'enveloppe globale est de la responsabilité de l'entreprise.

LES VERSEMENTS SALARIES

⇒ **Les dispositifs PEE et PERECO d'AGRICA EPARGNE peuvent accueillir tous les versements initiés par l'épargnant :**

- les versements volontaires,
- les transferts d'avoirs depuis d'autres PEE et PERECO,
- les transferts d'avoirs depuis des dispositifs individuels,
- les transferts d'avoirs depuis un dispositif d'assurance-vie,
- les jours CET ou jours de repos non pris.

LES VERSEMENTS ENTREPRISES

⇒ **Ils peuvent également accueillir tous les versements initiés par l'entreprise :**

- les primes d'intéressement et participation,
- l'abondement de l'entreprise (politique révisable annuellement, abondement d'amorçage...),
- les cotisations obligatoires (art. 83, PEROB...).

COMPTE EPARGNE TEMPS (CET)

⇒ **Les dispositifs PEE et PERECO AGRICA ÉPARGNE : une solution pertinente pour la gestion des stocks de jours de repos non pris**

Dans le cas du PERECO, les jours de repos non pris investis (après monétisation) sont, dans la limite de 10 jours par an, exonérés de charges fiscales et sociales (*patronales et salariales*).

CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT

Mise à disposition tous les outils pratiques pour la gestion administrative du CET associés aux PEE et PERECO :

- bulletin d'affectation individuel (salarié),
- bulletin de transfert individuel CET-PEE et CET-PERECO,
- fichier de correspondance.

L'entreprise recueille le choix des salariés selon son propre planning, procède à la valorisation des jours de repos et effectue le règlement auprès du teneur de comptes Amundi ESR (accompagné d'un fichier récapitulatif avec les choix des placements des salariés).

L'OFFRE DIGITALE

LE PORTAIL CORRESPONDANT

⇒ Pour suivre et gérer l'épargne salariale de l'entreprise depuis un espace dédié et multisupports...



⇒ ... un tutoriel accessible dès la page d'accueil de l'espace pour vous accompagner dans votre navigation.



CONSULTER :

- Les modalités de votre/vos dispositif(s) d'épargne,
- Sa situation réelle,
- La documentation d'information officielle et téléchargeable.

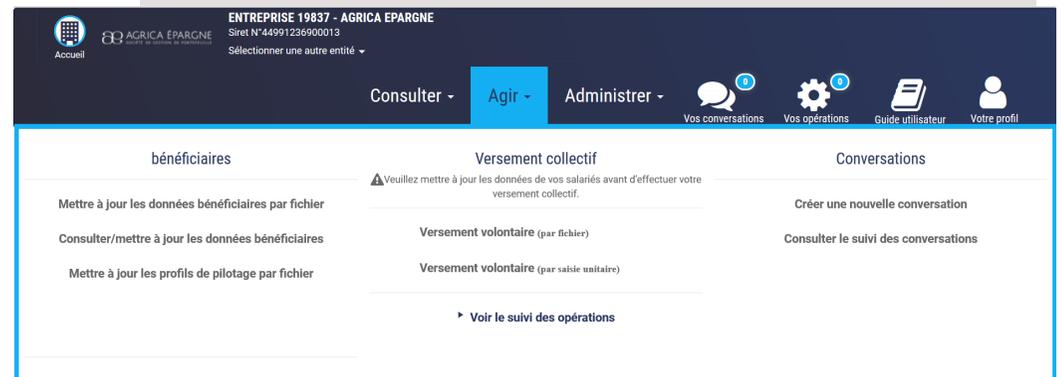
AGIR :

- Tenir le registre du personnel,
- Effectuer des versements entreprise,
- Echanger avec un conseiller.

ADMINISTRER :

- Définir les habilitations des utilisateurs.

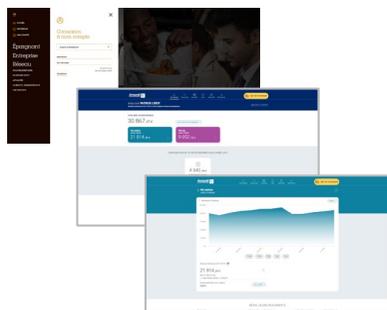
UNE NAVIGATION SIMPLE ET INTUITIVE



LE PORTAIL EPARGNANT

⇒ Pour accompagner l'investisseur avec un menu simple et pratique, une ergonomie et des fonctionnalités optimisées :

SUR LE WEB..



- courbe d'évolution dans le temps de l'épargne,
- bouton « agir sur mon épargne » accessible à tout moment pour effectuer rapidement vos opérations,
- rubrique « Mon journal » pour les suivre aisément en temps réel.

... ET SUR L'APPLI



Téléchargeable sur :



Une connexion sécurisée par empreinte digitale ou reconnaissance faciale.



LES OUTILS INTEGRES

SUR LE SITE INTERNET...



SIMULATEUR DE PROFIL

Pour accompagner l'investisseur dans sa réflexion et faciliter la prise de décision, AGRICA EPARGNE met à disposition un outil qui permet de mieux cerner le contour du profil investisseur de l'utilisateur au travers d'un questionnaire rapide en 10 étapes.

SUR LE PORTAIL EPARGNANT...



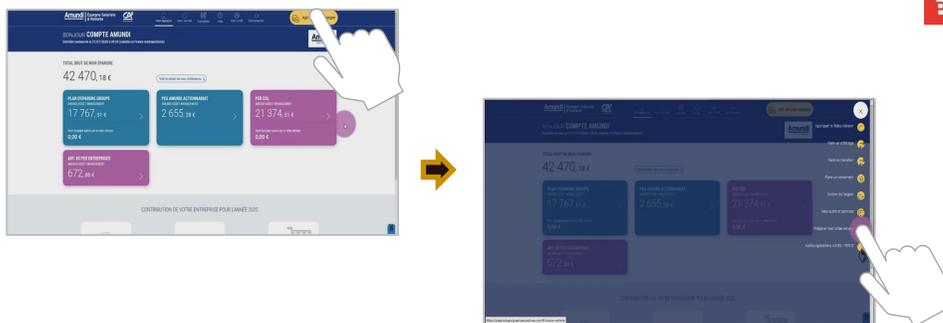
CALCUL DE LA DEDUCTIBILITE

Les versements sur le PER peuvent ouvrir droit à une réduction d'impôt. AGRICA EPARGNE met à la disposition des épargnants un outil pour les aider dans leur décision d'opter ou non pour la déductibilité de leurs investissements.

LE BILAN RETRAITE INDIVIDUEL

⇒ **Comprendre les informations clé de la future retraite**

Ce dispositif digital, directement accessible depuis l'espace EPARGNANT > Agir sur mon épargne > Préparer mon bilan retraite, est directement intégré au sein de la navigation personnelle de l'utilisateur :



Il suffit de renseigner quelques informations personnelles (civilité, âge, revenus...) pour pouvoir bénéficier en quelques clics d'une première estimation du montant de sa future retraite.

LE SIMULATEUR 45 SECONDES

SIMULATEUR D'INVESTISSEMENT ET RETRAITE



1 une 1^e estimation du montant de la future retraite sur la base du dernier bulletin de salaire,

2 une restitution en rente ou en capital qui intègre la part épargne salariale et retraite supplémentaire mais indique aussi l'estimation de revenus en fonction de l'âge de départ.



LES CONDITIONS TARIFAIRES

LES FRAIS DE DROITS D'ENTREE

AGRICA ÉPARGNE Obligataire	0,10%
AGRICA ÉPARGNE Défensif	0,10%
AGRICA ÉPARGNE Équilibré	0,10%
AGRICA ÉPARGNE Dynamique	0,10%
AGRICA ÉPARGNE Long Terme	0,10%
AMUNDI 3 mois ESR	0,10%
AMUNDI Label Equilibre Solidaire ESR	0,10%
AMUNDI Protect 90	0,10%

➔ IMPUTATION DES FRAIS	<i>Entreprise ou salarié (à définir)</i>
➔ ARBITRAGES	<i>Gratuits et illimités</i>

LES FRAIS DE TENUE DE COMPTE (HT)

MISE EN PLACE ET SUIVI

- ⇒ FRAIS DE MISE EN PLACE DU/DES DISPOSITIFS.....offert
- ⇒ SUIVI ET ANIMATION DE REUNION D'INFO.....offert

TENUE DE COMPTES

- ⇒ FORFAIT ENTREPRISE.....offert
- ⇒ FRAIS PAR COMPTE
 - PEE et/ou PERECO.....7 €
- ⇒ TRAITEMENT DE LA PARTICIPATION ET/OU DE L'INTÉRESSEMENT
 - Traitement Amundi ESR par dispositif**
 - forfait annuel de prise en charge.....200 €
 - envoi du bulletin d'option (par salarié).....0,50 €
 - avis d'opération (par salarié).....0,50 €

Merci pour votre attention